

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Patricia Mary, M. Christian Peulvey, M. Nicolon, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, M. Claude Petit, Mmes Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, M. Daniel Cevaer, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

Mmes Sonia Sanchez (procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré), Séverine Blanloeil (procuration à Mme Patricia Mary), Blandine Elain (procuration à M. Christian Peulvey).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mmes Catherine Cormerais, Nicole Cléro.

Assistaient également :

M. Druelle et Mmes Le Borgne, Bargeolle, Meillerais au titre des services.

Secrétaire de séance : M. Christian Peulvey.

Date de la convocation : 07 décembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 11	Excusés : 3	Absents : 3	Votants : 14
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET RESIDENCE 'JACQUES-BERTRAND' : Modification du tableau des effectifs**

Madame la Vice-présidente expose les faits.

Le CCAS de Clisson doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1^{er} janvier 2024** (sauf exceptions mentionnées) :

Service d'aide à domicile

- *Aides à domicile*

- Création d'un poste d'agent social à temps non complet (24 heures 30 hebdomadaires) pour permettre le remplacement d'un agent inscrit dans une période de préparation au reclassement (PPR).
NB : L'agent en PPR a été déclaré inapte aux fonctions de son grade par le Conseil médical mais, pendant toute la durée de la PPR, son poste doit être conservé au tableau des effectifs.
- Création d'un poste d'agent social à temps non complet (11 heures hebdomadaires) pour augmenter la quotité de travail d'un agent du service d'aide à domicile et ainsi renforcer ce service qui doit faire face à plusieurs arrêts maladie de longue durée.
- Suppression d'un poste d'agent social à temps non complet (6 heures hebdomadaires) précédemment occupé par l'agent bénéficiant d'une augmentation de sa quotité de travail.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget du CCAS et le budget annexe de la résidence 'Jacques Bertrand',

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 19 juin 2023 portant sur la modification du tableau des effectifs du CCAS de Clisson,

VU l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 4 décembre 2023,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins du CCAS de Clisson et à des nécessités de service,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications précédemment exposées, avec effet au 1^{er} janvier 2024 (sauf exceptions mentionnées),

MODIFIE le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est annexé,

DIT que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 19 juin 2023,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS et au budget annexe de la résidence 'Jacques Bertrand',

AUTORISE Monsieur le Président, à défaut, Madame la Vice-présidente, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Christian Peulvey
Secrétaire de séance



Marie-Gabrielle Carré
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **19 DEC. 2023**

- son affichage le **21 DEC. 2023**

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20231211-DEL-231214-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2024

SECTEUR	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
RESIDENCE « JACQUES-BERTRAND »		40	34
	Attaché principal	1	1
Administration	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint administratif	1	1
Animation	Adjoint d'animation <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Maintenance	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Cuisine	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique	2	2
Agents de service	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	2
	Adjoint technique <i>TNC 31h30/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	3	3
Psychologue	Psychologue de classe normale <i>TNC 07h/semaine</i>	1	0
Aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux	Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	3	3
	Aide-soignant de classe supérieure	3	2
	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	1	0
	Aide-soignant de classe normale	7	6
	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe <i>TNC 28h/semaine</i>	1	0
	Aide-soignant de classe normale <i>TNC 28h/semaine</i>	2	1
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	2	2
	Agent social	1	1
Infirmiers	Infirmier en soins généraux	2	2
	Infirmier en soins généraux hors classe <i>TNC 28 h/semaine</i>	1	1
	Infirmier en soins généraux <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
AIDE SOCIALE		13	13
Secrétariat	Assistant socio-éducatif principal	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Aide à domicile	Agent social principal de 1 ^{ère} classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	2	2
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	1	1
	Agent social - <i>TNC à 28h/semaine</i>	2	2
	Agent social - <i>TNC à 24h30/semaine</i>	5	5
	Agent social - <i>TNC à 11 h/semaine</i>	1	1
	Agent social - <i>TNC à 6h/semaine</i>	0	0
TOTAL		53	47

Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20231211-DEL-231214-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

